



CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES COLLINES-DE-L'OUTAOUAIS

AVIS PUBLIC

est par la présente donné par le soussigné que:

Le conseil de la MRC des Collines-de-l'Outaouais a adopté, lors d'une séance régulière tenue le 15 septembre 2022, par sa résolution 22-09-235, le règlement n° 310-22 modifiant le règlement n° 294-21 concernant la rémunération du/de la préfet(e) élu(e) et des membres du conseil de la MRC des Collines-de-l'Outaouais.

Toute question relativement au contenu de cet avis peut être adressée au directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC des Collines-de-l'Outaouais en composant le 819-827-0516 poste 2223 ou via l'adresse courriel bgauthier@mrcdescollines.com

Avis public donné le 21 septembre 2022 conformément au règlement numéro 254-17 visant la publication des avis publics de la MRC des Collines-de-l'Outaouais.

Benoît Gauthier
Directeur général et secrétaire-trésorier